

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE PAR COURRIEL

Le 6 septembre 2022

Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec), H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 — Phase 2 Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir — Le ROÉÉ confirme sa participation à l'Examen du suivi de la décision D-2018-080 portant sur les coûts marginaux en approvisionnement
N/D : 1001-080-2

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la décision [D-2022-084](#) rendue par la Régie le 23 juin dernier dans le cadre de la phase 2 du dossier mentionné en rubrique, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) confirme sa participation à l'*Examen du suivi de la décision [D-2018-080](#) portant sur les coûts marginaux en approvisionnement*.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz
cc : (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Dossiers réglementaires, Énergir
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice ROÉÉ